



1462 Yvonand, le 26 octobre 2015

Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2015/23

Concerne : Budget 2016

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 01.01.2006)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 01.03.2006)
- du règlement du 12 septembre 2005 du conseil communal d'Yvonand

La municipalité soumet à l'approbation du conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la commune pour 2016.

Daté du 28 septembre de cette année, un courrier de la direction générale de la fiscalité du canton de Vaud nous informait que dans le cadre de l'évaluation des recettes fiscales 2016 : « le contexte économique incertain, une dynamique de croissance des recettes fiscales sensiblement plus faible cette année ainsi que l'ensemble des indicateurs économiques nous contraignent à un suivi particulier de l'exercice 2015 et devrait nous inciter à la prudence sur l'évaluation des recettes pour le budget 2016 ». Dans ce même courrier, il est préconisé d'appliquer une majoration de 1% pour l'impôt sur le revenu et pour l'impôt sur la fortune en 2016.

D'autre part, pour mémoire, il est rappelé ici que dans le cadre des discussions sur le budget 2014 avec la commission des finances, il nous avait été demandé pourquoi la municipalité présentait à nouveau un budget déficitaire alors que les comptes 2012 étaient bénéficiaires. Nous avons répondu que pour le budget 2015, nous nous efforcerions de cerner plus précisément chaque poste et en particulier les revenus. En 2013, les comptes présentaient à nouveau des rentrées bien plus élevées que prévu et nous permettait à nouveau de terminer avec un bénéfice et des amortissements complémentaires importants, ainsi qu'à des attributions extraordinaires.

Malheureusement, lors du montage du budget 2015, la réalité des chiffres et en particulier ceux liés à la péréquation financière canton/communes, ont fait qu'une fois encore, nous avons été contraint d'appliquer notre règle habituelle, à savoir une élaboration du budget avec prudence quant aux recettes et avec mesure quant aux dépenses. Ceci avait conduit la municipalité à vous présenter un budget 2015 déficitaire.

Cette année, nous devons tenir compte d'une donnée supplémentaire importante, à savoir que les comptes 2014 n'ont pas permis de procéder à des amortissements complémentaires, suite à un tassement des rentrées fiscales et à une augmentation des charges.

Ceci nous conduit à vous présenter un budget 2016 laissant apparaître un déficit prévisionnel de Fr. 440'273.00, déficit qui finalement se cale dans la continuité des budgets précédents et reste raisonnable pour notre commune.

Pour expliquer ce nouveau déficit prévisionnel, voici quelques éléments clés qui nous l'espérons vous permettront de mieux cerner le budget présenté.

La facture sociale

Dans sa lettre d'accompagnement de la fiche technique communale pour les acomptes péréquation 2015 et réforme policière, le service des communes et du logement annonce une augmentation globale de 4.75% de la facture sociale par rapport aux acomptes 2014. Dans les faits, ceci donne pour Yvonand :

- compte 2013 (720.3515), un montant de Fr. 1'157'413.00
- compte 2014 (720.3515), un montant de Fr. 1'733'117.00
- budget 2015 (720.3515), un montant de Fr. 1'643'164.00
- budget 2016 (720.3515), un montant de Fr. 1'620'897.00, **soit -1.35%**

La grande variation de 2013 à 2014 s'explique par le fait que la participation de la commune à la facture sociale tient aussi compte des recettes conjoncturelles, sur lesquelles la péréquation prend une part de 50%. Ainsi pour 2015, ce sont Fr. 507'477.- qui sont ainsi facturés en plus suite aux bons résultats des comptes 2013. Cette part diminue pour le budget 2016 à Fr. 418'188.00, les comptes 2014 étant moins bons en la matière.

Evolution du décompte définitif de la péréquation

La péréquation financière canton/commune entrée en vigueur en 2011 semblait confirmer un petit effet bénéfique pour la commune d'Yvonand. De même en 2012.

Le décompte définitif à fin septembre 2014 avec correction des acomptes montre une autre réalité : le solde, important, est cette fois en défaveur de la commune. C'est à nouveau le cas en 2014, mais cette fois avec un solde « acceptable » en termes de variation par rapport au budget.

Rappelons que ces éléments nous parviennent vers la fin septembre de chaque année pour l'année précédente.

Année	Solde en faveur d'Yvonand [CHF]	Solde en défaveur d'Yvonand [CHF]
2010 (ancienne péréquation)		368'838.00
2011	152'056.00	
2012	195'425.00	
2013		613'763.00
2014		92'148.00

Le résultat de la péréquation dépend bien sûr de la facture sociale, ainsi que de la santé financière de la commune, mais aussi et surtout des résultats de toutes les autres communes du canton. Ces variations sont bien évidemment un facteur « déstabilisant » lors de l'établissement des budgets.

La réforme policière

Pour la police, sur la base des mesures de limitation des coûts qui ont été négociées et qui font l'objet d'un protocole d'accord séparé avec le canton, le montant correspond au montant 2015 indexé de 1.5%.

Les charges liées aux développements de la commune

En 2015 nous avons terminé les travaux sur rue des vergers – Grand-rue – rue de l'ancien collège. Le pavillon modulaire en Brit a aussi pu être mis à la disposition du collège comme prévu. A la Petite Amérique, les travaux seront également terminés pour la fin de l'année.

Pour les charges liées à la petite enfance, elles sont en très légère augmentation par rapport au budget 2015. Les négociations entre le canton et les communes pour la consolidation du socle minimum à fournir par les communes en matière de journée continue pour les enfants ne sont toujours pas terminées.

En 2015, à ce jour, la commune a emprunté Fr. 3'000'000.00 supplémentaires pour assurer les investissements consentis.

Contribution aux lignes de trafic régional et assimilé

Sur la base de la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune doit s'acquitter d'une contribution financière (cpte 220.3518.2) pour les lignes de trafic régional et assimilé (trains, bus). Le passage aux trains à la demi-heure a pour conséquence, en dehors du fait que le service à la clientèle est notablement amélioré, une augmentation de la facture. Augmentation d'autant plus importante que le facteur de pondération « qualité de la desserte » passe de 0.8 à 1.0 pour Yvonand. Un montant de Fr. 350'000.00 est ainsi porté au budget (Fr. 188'000.00 en 2015).

Les recettes fiscales

Basé sur les recommandations du canton en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la fortune (+1%), nous avons aussi tenu compte de l'arrivée d'une centaine d'habitants supplémentaires. Pour les autres postes, nous les avons estimés avec toute la prudence requise.

Autres considérations

Pour votre municipalité, l'année 2016 sera une année plus calme au niveau des investissements à réaliser. Nous partons aussi du principe que la situation au niveau des taux d'intérêt restera stable et que la santé économique du canton ne se péjorera pas trop, selon les prévisions à notre disposition. Le budget reste évidemment fortement dépendant de la péréquation intercommunale, de la facture sociale et du social (comme la contribution AVASAD), de l'école et des coûts de la petite enfance au niveau des charges.

Pour ce budget nous sommes à nouveau restés dans le canevas des dernières années, en l'adaptant aux changements intervenus et aux annonces de hausses des coûts.

Pour cette année, la participation aux écoles de musiques (220.3513) passe de Fr. 7.50/hab. à 8.50/hab. Concernant l'AVASAD (730.3654), la contribution passera de Fr. 84.50/hab. à Fr. 95.00/hab. De plus, la confédération introduit en 2016 une nouvelle taxe concernant les micropolluants dans les eaux de STEP, taxe destinée à financer au niveau suisse les installations de traitements de ces polluants, installations extrêmement onéreuses. Cette taxe se montera à Fr. 9.50/hab.

La participation à l'établissement scolaire d'Yvonand enregistre aussi une progression de l'ordre de 11.6%. Cette augmentation est principalement liée au financement des investissements réalisés dernièrement, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'élèves et par conséquence des frais de transport.

Comme pour le budget 2015, vous trouverez ci-dessous un résumé comparatif des comptes par nature (budget 2016 / comptes 2014 / budget 2015).

Charges

Cpte	Désignation	Budget 2016	Comptes 2014	Différence Fr.	%	Budget 2015
30	Autorités et personnel	2'523'980.00	2'221'745.80	302'324.20	11.97	2'403'900.00
31	Biens, services, marchandises	2'624'500.00	2'353'417.47	271'082.53	10.33	2'594'000.00
32	Intérêts passifs	553'350.00	344'901.13	208'448.87	37.67	502'500.00
33	Amortissements	1'721'100.00	1'517'225.92	203'874.08	11.85	1'515'500.00
35	Rbt à collectivités publiques	5'694'562.00	5'115'709.87	578'852.13	10.16	5'276'651.00
36	Aides et subventions	1'039'201.00	825'974.47	213'226.53	20.52	964'901.00
38	Attrib financ. spéciaux	4'000.00	350'500.00	-346'500.00		4'000.00
39	Imputations internes	1'650'000.00	1'373'248.10	276'751.90	16.77	1'594'300.00
	Total des charges	15'810'693.00	14'102'722.76	1'707'970.24	10.80	14'855'752.00

Revenus

40	Impôts	7'097'000.00	6'680'486.90	416'513.10	5.87	6'790'100.00
41	Patentes, concessions	92'600.00	99'596.35	-6'996.35	-7.56	92'600.00
42	Revenus du patrimoine	2'472'930.00	1'995'190.78	477'739.22	19.32	2'215'460.00
43	Taxes, émoluments, ventes	1'586'953.00	1'753'311.40	-166'358.40	-10.48	1'523'963.00
44	Parts à recettes cantonales	200'000.00	250'845.65	-50'845.65	-25.42	150'000.00
45	Rbt de collectivités publiques	2'165'897.00	1'837'266.95	328'630.05	15.17	1'913'945.00
46	Autres prestations/subventions	13'500.00	18'219.50	-4'719.50	-34.96	13'500.00
48	Prélèvement fonds spéciaux	91'540.00	105'626.10	-14'086.10	-15.39	85'329.00
49	Imputations internes	1'650'000.00	1'373'248.10	276'751.90	16.77	1'594'300.00
	Total des revenus	15'370'420.00	14'113'791.73	1'256'628.27	8.18	14'379'197.00
	Résultat	-440'273	11'068.97	-451'341.97		-476'555.00

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Après avoir pris connaissance du projet municipal et entendu le rapport de la commission des finances,

d é c i d e :

d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2016 arrêté comme suit :

Recettes	:	Fr.	15'370'420.00
Charges	:	Fr.	15'810'693.00
Déficit	:	Fr.	-440'273.00

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal délégué : M. Philippe Moser, Syndic